

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°42-2024

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt quatre et le deux décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 14 votants : 14	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS: Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ (absent jusqu'à la délibération 47), Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Claudine MONTELS, Lina POUGET
<u>Date convocation</u> 26/11/2024	
<u>Date d'affichage</u> 26/11/2024	
Secrétaire de séance : Philippe CHABBAL	

OBJET : Transfert dans le domaine public de la voirie du lotissement du Colombier

Le promoteur « Les Coteaux Promotions » a réalisé un lotissement selon les PA 08129721A0001, 08129722A0001 et 08129722A0001 M01.

Ce lotissement figure au cadastre de la manière suivante AB 10011, AB 10012 et AB 0021 pour une superficie de 7403 m² pour la tranche 1 et 14 200 m² pour la tranche 2.

Les travaux du lotissement étant terminés, la commune de Terssac demande l'intégration de la voirie dans le domaine public sous réserve d'un avis favorable des services « aménagements et voiries » de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 14 voix et un absent:

- **ACCEPTE** le transfert dans le domaine public de la commune le lotissement du Colombier sous réserve d'un avis des services « aménagements et voiries » de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles en vue de la réalisation de ce transfert .

Le Secrétaire,

Le Maire,

Philippe CHABBAL

Yves CHAPRON

